

en recettes à la somme de *trente-quatre mille soixante-dix-huit francs* et en dépenses à celle de *quatorze mille huit cent vingt-cinq francs trente centimes*, d'où il ressort que l'existant en caisse à la date de ce jour est de *dix-neuf mille cent quarante-deux francs soixante-dix centimes*.

L'

Vu et vérifié :

*Le Résident,*

MOIS DE MARS.